

Procédure pour traversée de route

Pour traverser une route, hors de la présence de passage protégé, feu tricolore, stop :

L'objectif est de traverser tous ensemble afin de ne présenter qu'un seul obstacle à un véhicule.

L'animateur regroupe les randonneurs peu avant la route à traverser et rappelle les consignes. L'animateur désigne éventuellement un ou plusieurs aides qui se positionnent, suivant la visibilité pour lui indiquer les véhicules. Le groupe aligné traverse en ligne sur invitation du seul animateur.

En aucun cas un encadrant de groupe de randonnée n'a le droit d'arrêter ou de réguler la circulation des véhicules.